Image not found or type unknown

Espace dit « non-habitable »

Par **AndieB**, le **02/06/2021** à **09:02**

Bonjour,

actuellement locataire d'un studio depuis Mai 2020, celui ci bénéficie d'une terrasse (initialement), qui a été transformé il y a 10 en en véranda. Celle-ci est dite non habitable. Je suis la seule de la résidence à en disposer une.

Depuis Novembre 2020, apparition de trace de moisissure/condensation sur les murs et le plafond de la véranda, qui grandit de jour en jour. (A savoir que la seule aération de mon studio se fait par le biais de cette véranda).

Décembre 2020, on m'annonce le passage d'un expert. Quel soulagement ! Mais en fait non, il s'agit du petit gars lambda d'une entreprise lambda et qui m'annonce un problème de ventilation, et me propose les solutions suivantes : laisser la véranda ouverte h24, installer une clim et/ou laisser brancher un ventilateur h24 pour "brasser de l'air".

Après une demande de l'assurance adverse, une recherche de fuite a été initiée début Mars 2021. Il y a bien un problème d'étanchéité situés sur le balcon supérieur de ma véranda. On croise les doigts, ça avance !

Après le retour sur la recherche de fuite (qui a ce jour devait rester ma seule initiative selon la convention IRSI), il se poserait potentiellement deux problèmes : une fuite d'eau et un problème d'aération ...

entre ces deux dates a été initié deux netoyages des murs et du plafond, rien y fait, cela revenait au bout d'une semaine.

Fin mai 2021, un expert (pas juridique) a été mandaté par mon assurance étant donné le manque de retour sur ce sinistre de la part de l'assurance adverse. Celui ci en conclue que cela est dû à un manque d'aération et que la fuite d'eau n'a fait qu'aggraver le problème initial. Bon, soit. J'ai connaissance de travaux de rénovation tantôt, alors pourquoi pas.
Lorsque j'ai évoqué mes recours possibles, il m'a dit que je n'en avais pas, la seule chose bénéfique à son passage serait qu'à mon départ, je ne verrais pas mon chèque de caution encaissé. WoW.. je suis restée sur le ... d'après lui, la propriétaire n'est pas dans l'obligation

de faire les travaux car c'est une partie non habitable.
De plus, l'expert s'est questionné sur la validation par une assemblée générale de la création de cette véranda. Car je suis la seule ici à jouir d'une véranda, pourtant plus attractive qu'une terrasse classique.

Quels recours peuvent réellement être proposés ? Ma seule pièce à vivre donne sur une pièce moisie, l'odeur devient insupportable. Et dans tout ça je pâtis d'une situation déjà arrivée il y a 10 ans, pour qui personne de fait rien.

merci d'avance pour votre lecture

Par **miyako**, le **05/06/2021** à **18:50**

Bonjour,

[quote]
actuellement locataire d'un studio depuis Mai 2020, celui ci bénéficie d'une terrasse (initialement), qui a été transformé il y a 10 en en véranda. Celle-ci est dite non habitable. Je suis la seule de la résidence à en disposer une.[/quote]
ET votre propriètaire que fait il?? car il a quand même une reponsabilité

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Marck.ESP**, le **05/06/2021** à **21:12**

Bonsoir
Contactez l'Anil ou l'Adil de votre secteur, ils sont d'un grand secours la plupart du temps.

https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/

Par **Renard8**, le **03/12/2021** à **13:10**

Salut!

Merci à vous pour cette information!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés